

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 18 janvier 2018, le maire de la commune de Veyras a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions de la déclaration de projet permettant la modification partielle du zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sa mise en compatibilité qui sera approuvée par le conseil municipal au terme de l'enquête. Ce dossier comprend les informations environnementales se rapportant au projet et l'avis de l'autorité environnementale réputé sans observation (tacite).

M. Jean CHAPPELET, exerçant la profession de fonctionnaire d'Etat retraité a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, **du 12 février au 14 mars 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les lundis, mardis de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h, les mercredis, jeudis de 13 h à 18 h et les vendredis de 8 h à 12 h.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- **Le lundi 12 février 2018, de 15 h à 18 h,**
- **Le mardi 27 février 2018, de 09 h à 12 h,**
- **Le mercredi 14 mars 2018, de 14 h à 18 h.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- en mairie, 1101 Place de la République – 07000 VEYRAS,
- sur le site internet : www.veyras.fr à la rubrique Plan Local d'Urbanisme/Enquête Publique de la déclaration de projet permettant la modification **partielle du zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sa mise en compatibilité.**

Les observations sur la déclaration de projet permettant la modification partielle du zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sa mise en compatibilité peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit à l'adresse mail suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur, Commune de Veyras :

plu.veyras@gmx.fr

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de Mr le Maire, Alain LOUCHE en Mairie : 04.75.64.29.04.

Le Maire

Alain LOUCHE

